

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2018

Présidé par **Joseph THEBAULT, Maire**. **PRESENTS** : Jean RONSIN, Jean-Paul OLLIVIER, Elisabeth ABADIE, Agnès BOUVET, Lionel FAUCHEUX, **Adjoints**, Michel HALOUX, Jean-Paul RONSIN, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Betty GAYVRAMA, Christèle GENAITAY, Nicolas DURET, Ingrid CHRISTOPHE, Sébastien GOUDARD, Sophie RABORY, Christelle TESSIER, Sylvie POIZAT, Hervé BOUSSION, Christelle CALLAREC.

**EXCUSÉES ET PROCURATIONS** : Régine LEFEUVRE à Joseph THEBAULT, Isabelle ROULLÉ à Jean-Paul OLLIVIER, Bernard BROUAZIN à Sébastien GOUDARD, Chrystel BROUCHON, Nicolas AUBIN à Lionel FAUCHEUX, David PIPLIN à Jean RONSIN, Philippe BOUCHET à Sylvie POIZAT.

**SECRETARE de SEANCE** : Jean-Paul OLLIVIER.

## **COMPTE-RENDU DU 9 AVRIL**

A l'exception d'une abstention (Hervé BOUSSION en raison d'une non réception du mail), le Conseil Municipal à l'unanimité des votants (25) l'approuve.

## **PROGRAMME VOIRIE 2018**

Jean RONSIN, Adjoint « Voirie, Cadre de Vie, Environnement », expose que le programme des travaux 2018 examiné en commission. Il comprend :

- **en zone urbaine** : aménagement urbain et paysager rue de Rennes (tronçon compris entre la ZAC du Pont aux Chèvres et la rue du Chêne aux Chats jusqu'au contour de la Touche), rénovation d'allées piétonnes en stabilisé par un revêtement de finition enrobé (secteurs du Clos Chapelle, rue des Lilas et divers. Rue des Rosiers), aménagement partiel de la rue devant la médiathèque, tapis de la chaussée en enrobé rue la Retaudais.

- **en zone rurale** : routes du Haut Rochereuil, de La Nouaye, Chemins de randonnées « liaison cyclable Bédée-Montfort », 2<sup>ème</sup> tronçon de l'Ecaignais jusqu'au rond-point de Montfort, PATA sur diverses routes, curage de fossés. Le programme voirie coûte 165 000€ HT.

Sur la rue de Rennes, Jean RONSIN précise que les travaux démarreront par la réfection du réseau d'eau potable par CEBR. Même si les travaux en zone agglomérée sont nécessaires, Sylvie POIZAT rappelle la nécessité d'intervenir en campagne et de prévoir des liaisons cyclables d'accès au bourg.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce programme 2018 et mandate Le Maire à l'effet d'engager ces travaux.

## **DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION : CREATION DE 2 ARRETS DE CAR /RUE DE RENNES**

Le projet d'aménagement de la rue de Rennes, au niveau de l'entrée de la ZAC du Pont aux Chèvres, a été approuvé par le Conseil Municipal en novembre. Intervenant sur une route départementale, il a fait l'objet d'un avis technique favorable du Conseil Départemental, qui prendra en charge le coût du tapis de la chaussée. Le Département a accepté la réalisation d'un giratoire de 20 mètres au carrefour de la ZAC, précédé d'un plateau surélevé. Le coût des travaux est évalué à 310 000€ HT.

Ils comprennent la réalisation d'arrêts de bus de part et d'autre de la voie, qui seront utilisables pour les transports scolaires, et potentiellement pour le transport collectif des lignes ILLENOO. À l'arrière des arrêts de bus, il y aura des passages piétonniers et cyclables ; conformément prescriptions techniques exigées par la Région. Ces aménagements (travaux de voirie, signalisation, marquages...) coûtent 41 495,56 HT.

Ils peuvent faire l'objet d'une subvention de la Région Bretagne, maintenant compétente en matière de transports.

L'aide est de 70% sur un coût plafonné à 15 000€ par arrêt, soit une aide de 21 000€ HT pour les 2.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite l'aide financière de la Région Bretagne, pour la création de 2 arrêts de car rue de Rennes (ZAC) au taux de 70% sur un coût plafonné de 30 000€,
- Mandate Monsieur Maire à l'effet de transmettre la demande au Conseil Régional de Bretagne.

## **TOILETTES SECHES A BLAVON : SUBVENTION à CEBR et DECLARATION PREALABLE de TRAVAUX**

Jean RONSIN, Adjoint, présente le projet d'installation d'un bloc sanitaire / toilettes sèches à l'étang de Blavon, examiné en commission « Voirie, Cadre de Vie, Environnement ». Certains élus ont vu des structures analogues. Sur une surface de 8 m<sup>2</sup>, le bloc sanitaire comprend 1 WC et 2 urinoirs. Il n'y a pas d'alimentation en eau potable, mais une filtration par tranchée d'épandage pour les urines. Les matières fécales sont traitées à part. Un tapis mécanique les envoie dans un bac de traitement par lombri-compostage. L'équipement nécessite peu d'entretien (1 vidange tous les 2 ans et la vérification régulière du bac de compost). L'ensemble sera équipé de barres d'appui, de dévidoirs papier, de gel antibactérien, de portemanteaux. Les communes équipées sont satisfaites de cet équipement qui est par ailleurs robuste. Extérieurement, il ressemble à un cabanon en bois.

Pour la localisation, le conseil choisit d'installer le bloc sanitaire le long de l'allée, côté Louvelais. Il est précisé à Jean-Paul RONSIN qu'il se situera à 5 m de l'étang. Le coût est de 32 450 € HT (sanitaire et terrassement). Il peut être subventionné par Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) au titre du fonds « ECODO » (40 % du coût HT).

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une subvention de CEBR au titre de ECODO, et dépose une déclaration préalable de travaux pour cet équipement.

## **REGLEMENT ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Monsieur Le Maire rappelle que le service de l'assainissement non collectif est inclus dans le budget assainissement. Depuis plusieurs années, diverses obligations s'imposent aux propriétaires d'habitations non raccordées :

- fournir une étude de filière lors du dépôt d'un permis de construire d'une déclaration préalable,
- fournir un contrôle du système d'assainissement autonome lors de la vente de la maison,
- faire un contrôle périodique du bon fonctionnement de l'assainissement autonome. Ce contrôle organisé par la commune, est facturé à l'utilisateur/propriétaire.

Une première série de contrôles périodiques a eu lieu de 2004 à 2007, sur la base d'un découpage de la zone rurale en 4 secteurs géographiques. Il est nécessaire de procéder à un nouveau cycle de contrôles. Dans ce cadre, Monsieur Le Maire propose d'actualiser le règlement du service de

l'assainissement non collectif qui est également mis à jour pour intégrer d'autres positions réglementaires.

Une consultation est engagée pour retenir un bureau d'études et la tarification fera l'objet de délibérations ultérieures. Toutefois, chaque propriétaire paiera un ¼ du contrôle pendant quatre ans (2018 à 2021).

A l'unanimité, Le Conseil Municipal approuve les modifications de ce règlement

### **CONSULTATION pour les CONTROLES d'ASSAINISSEMENT**

Dans le prolongement du point précédent, Monsieur le Maire propose de lancer une consultation pour conclure un marché de services qui portera sur le contrôle des assainissements autonomes sur le territoire de la commune (environ 500 installations). Comme pour les premiers contrôles, ce diagnostic fera l'objet d'un rapport écrit qui sera notifié à la commune et au propriétaire. Il comportera des préconisations techniques si le propriétaire doit procéder à des modifications de son installation. La prestation sera facturée avec la facture d'eau.

Le public sera informé par le flash.

A l'unanimité, le Conseil Municipal lance une consultation de bureaux d'études pour conclure un marché de services portant sur le contrôle des assainissements autonomes.

### **RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT 2017**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2017 du service de l'assainissement collectif, délégué à SAUR.

### **DECLASSEMENT DE CHEMIN RURAL : AJOUT**

Un programme d'enquête publique a été arrêté en février 2016 et complété par d'autres délibérations. La commission « Voirie » est favorable à l'ajout d'une emprise de chemin à déclasser en vue de sa cession au riverain, exploitant agricole. Elle se situe à « Launay Sinan » (surface d'environ 1575 m<sup>2</sup>). Cet ajout sera inclus dans la prochaine enquête publique.

A l'exception de Jean-Paul RONSIN qui s'est retiré et n'a pas pris part au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité inclut cet ajout dans le programme d'enquête publique, et mandate le Maire à l'effet d'assurer les formalités s'y rapportant.

### **GESTION PARCELLAIRE**

Le Conseil Municipal a conclu une convention de mise à disposition avec SAFER en 2012. Elle concerne plusieurs parcelles agricoles situées au nord de la RN 12, à « La Morinais » (surface de 7,3 Ha). Elles sont louées par SAFER à des agriculteurs sur la base de conventions précaires. D'une durée de 6 ans, la convention expire le 30 septembre prochain, et pourrait être renouvelée pour 6 ans, une seule fois. Agnès BOUVET, Adjointe « Urbanisme, Agriculture, Développement durable » présente les possibilités de gestion pour la commune propriétaire. Après débats, le Conseil Municipal fait le choix de ne pas renouveler cette convention de mise à disposition et envisage la vente de ces parcelles agricoles par l'intermédiaire de SAFER. Cette orientation fera l'objet de délibération ultérieure.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ne reconduit pas la convention de mise à disposition avec SAFER.

### **DROIT DE PREEMPTION COMMERCIAL et URBAIN**

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Préemption Commercial sur la cession du fonds de commerce situé 16 ter place de l'Eglise (boulangerie).

Une DIA concernant la cession d'une maison située 3 rue des Métairies, à proximité d'un secteur identifié en OAP au PLU, va faire l'objet d'un analyse plus approfondie.

### **INFORMATIONS**

- Jean RONSIN explique le contexte particulier de la demande de busages sur le chemin d'accès à l'exploitation agricole de M Perche (accès difficile pour les laitiers et fournisseurs de l'exploitation). Dans ce contexte, les travaux seront réalisés. Ils se situent sur un itinéraire cycliste.

- À la demande de Betty GAYVRAMA, Jean RONSIN précise que les demandes de miroir sont à adresser au maire, mais qu'il n'y a pas d'accord de pose sur le domaine public dans la mesure où la responsabilité incombe au maire.

- Joseph THEBAULT souhaite annoncer le projet d'activités commerciales prévues sur le site de l'ancien Leclerc de PLEUMELEUC. Il indique avoir été avisé d'un projet, qui fait l'objet d'un dépôt de demande de permis de construire, par le président de Montfort Communauté le 9 mai dernier ; veille d'une réunion de bureau communautaire. Le président l'a contacté pour l'informer que ce projet serait évoqué à la réunion de bureau réunissant les maires. Le projet prévoit diviser le site de l'ancien Leclerc en cinq cellules commerciales avec de la démolition et de la reconstruction. Il comprendra :

- une aire de jeux couverte pour enfants,

- 3 cellules non affectées à ce jour,

- 2 autres cellules de 280 m<sup>2</sup> (+ une terrasse) à usage de brasseries, dont un Buffalo Grill. Pour la seconde, qui aura la même activité et la même surface, l'enseigne n'est pas indiquée à ce jour. Joseph THEBAULT maire, précise que ce projet privé ne peut pas être soumis à la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) car les brasseries y échappent. Le SCoT ne l'a pas prévu. Il craint vivement que ces implantations soit une pompe aspirante pour d'autres chaînes, notamment des chaînes hôtelières. Il y aura 150 places de stationnement autour. De plus, à proximité, l'ancien site de Ker Viande sera probablement réaffecté à une autre enseigne.

Monsieur Le Maire indique avoir été fortement interpellé par ce projet, qui impactera nécessairement l'activité commerciale du centre-bourg de Bédée. Il en a fait part à l'adjoint de Pleumeleuc, présent à cette réunion en remplacement de Mme COUSIN, empêchée. Dans un contexte de projet de commune nouvelle, il déplore qu'elle ne lui en ait pas parlé. Il considère que la clientèle de ces enseignes sera à 80 % locale. Il ne souhaite pas voir Bédée évoluer de la même façon que Pleumeleuc d'ici 15 ans, avec un bourg vidé.

Betty GAYVRAMA pense que le public fréquentera ces grandes chaînes de restauration, par commodité d'accès et proximité du stationnement.

Jean RONSIN considère que la collectivité ne peut pas y faire grand-chose.

Élisabeth ABADIE souhaite que la commune conserve un côté rural, et pense que ce serait peut-être pire si le projet était à Montauban.

Joseph THEBAULT pressent que la centralité du Pôle d'Équilibre Principal « Bédée/Pleumeleuc » inscrit au SCoT, sera situé dans cette zone.

Selon Christelle CALLAREC, il y a fort risque d'implantation d'un hôtel à proximité.

Philippe BOUCHET demande s'il s'agit vraiment de brasserie, ou plutôt de restauration.

Joseph THEBAULT indique qu'il ne veut pas être le fossoyeur du commerce de Bédée, en précisant que la pizzeria de Pleumeleuc sera tout autant impactée.

Jean-Paul RONSIN demande si le maire de Pleumeleuc en a été avisé avant. Joseph THEBAULT précise que sur de tels projets, on vient voir le maire.

En voyant le succès de la boulangerie drive de Pleumeleuc, Sylvie POIZAT constate également les changements d'habitudes des consommateurs et l'importante fréquentation des chaînes.

Jean RONSIN fait une comparaison avec Pacé, qui dispose de commerces en centre bourg et d'une grande zone commerciale.

Michel HALOUX et Nicolas AUBIN suggèrent d'améliorer la circulation en centre bourg de Bédée pour faciliter l'arrêt devant les commerces (parvis de l'église et sens de circulation derrière l'église).

Joseph THEBAULT constate que la vision du territoire et son aménagement ne sont pas les mêmes qu'à PLEUMELEUC. Il pense que ce projet sera concrétisé d'ici six mois. Il va y avoir des échanges prochainement avec le bureau municipal de Pleumeleuc. Ce sujet important fera partie de la discussion et des négociations sur la commune nouvelle